

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 28/02/2024**

---

<b>Date de la convocation :</b> 21/02/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
<b>Membres en exercice :</b> <b>Présents :</b> 14 <b>Votants :</b> 17	<b>Présents :</b> Benoit BASTIE, Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Bérangère DETOLSAN, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel MUNOZ, Fabrice OLIVET, Jean-Luc PISTRE, Maryse OULES, Valérie SEGUIER
Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Représentés :</b> Catherine COMBES représentée par Maryse OULES, Michel LIFFRAUD représenté par Adrien BURATTO, Pauline VIVIES représentée par Valérie SEGUIER
	<b>Absents ou excusés :</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	Valérie SEGUIER

---

**DE\_2024\_013****Objet : Service facultatif de ramassage des encombrants**

Afin de rendre service aux administrés non-véhiculés et/ou rencontrant des difficultés à se déplacer, un service de ramassage des encombrants avait été mis en place à Lacrouzette. Les agents du service technique se rendaient une fois par mois environ chez les administrés en ayant fait la demande au préalable pour y récupérer les déchets trop encombrants pour être déposés aux ordures ménagères et les apporter en déchetterie.

Force est de constater que l'engouement pour ce service facultatif dépasse l'objectif fixé et qu'il devient difficile de répondre à toutes les demandes, parfois abusives tant en termes de quantités que de mobilité pour les usagers. De plus, s'il est gratuit pour les administrés de déposer leurs ordures à la déchetterie, ce service est payant pour la collectivité.

Enfin, les récents travaux d'installation de la chaufferie du réseau de chaleur ont réduit l'espace nécessaire pour les encombrants en attente d'évacuation vers la déchetterie.

Il y a quelques mois, des propos accusateurs envers la mairie concernant le devenir de ces déchets encombrants, tenus sur les réseaux sociaux, ont amené les élus à suspendre momentanément le service.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'avenir de ce service.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :**

**DECIDE** de supprimer le service de ramassage des encombrants à Lacrouzette.

**RAPPELLE** que les dépôts sauvages restent formellement interdits par la loi.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 28 février 2024,

La secrétaire de séance,



Valérie SEGUIER

Le Maire,



François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.